

## Comité Technique Local du 5 juillet 2022

---

Six points étaient à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV du CTL du 14 avril 2022 ( pour avis ).
- 2 – Campagne de recrutement des apprentis (pour information ).
- 3 – Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information ).
- 4 – Présentation par les acteurs de prévention du rapport de visite du site Apollo (pour information ).
- 5 – Plan d'action suite à l'audit local mené sur les frais de déplacement(pour information ).
- 6 – Questions diverses.

---

### **Point 1 : Approbation du PV du CTL du 14/04/2022**

Au même titre que FO-DGFIP 34, CGT et Solidaires ont voté pour l'approbation du PV.

### **Point 2 : Campagne de recrutement des apprentis (pour information ).**

Pour la scolarité 2022/2023, la DGFIP, en partenariat avec des établissements de formation, réaffirme son engagement en matière d'apprentissage afin de renforcer sa visibilité et son attractivité auprès des jeunes.

Dans l'Hérault, 12 besoins en apprentis ont été identifiés : SPFE Béziers 2, SIE Mosson 1, PCE Montpellier 1, CDIF 1, Division des professionnels 1, DAJ 2, RNF 1, Domaine PED 1, Domaine GPP 1, DRH 1.

Chaque chef de service recrute son apprenti .

L'administration prend en charge la rémunération de l'apprenti, les frais d'inscription et de scolarité des apprentis dans leur établissement de formation. Une allocation forfaitaire de 500 € a été créée par le décret N°2021-1861 du 27/12/21 au bénéfice du maître de stage.

Il est à noter que 7 des 10 apprentis recrutés en septembre 2021 ont réussi le concours d'inspecteur des finances publiques.

FO a insisté sur la nécessité d'accompagner les maîtres de stage par une formation adaptée.

### **Point 3 : Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information ).**

Sur le millénaire: les travaux ont pris du retard sur les ouvrants extérieurs par manque de matériaux.

En ce qui concerne l'accueil des usagers, FO a interpellé la Direction sur le risque lié à la mise en

place d'un circuit d'accueil commun entre le SIP et la Trésorerie amendes.

Vos représentants fondent leur conviction sur le déficit d'effectif et l'arrivée d'agents inexpérimentés aux amendes rendant par la même la mission d'accueil difficile voire compromise et source de crispation avec un public difficile.

Ce climat anxiogène pourrait à tout moment dérapier et rebondir sur l'accueil des usagers du SIP. La présence de deux vigiles ne constitue pas une réponse adéquate.

FO a également mis en garde la Direction sur les risques psycho-sociaux. Cette dernière indiquant que l'accueil serait assuré par les quelques sachants restant et l'EDR.

FO-DGFIP34 restera vigilant sur ce sujet.

Lunel  : Le problème de livraison des ouvrants est en cours de résolution et les travaux vont pouvoir aller à leur terme.

Pezenas  : Le problème du parking a de nouveau été soulevé compte tenu du déficit de place amplifié par la pose de la rampe d'accès et du portail battant .

Vos représentants FO DGFIP 34 ont suggéré à la Direction d'obtenir des places payantes sur le parking en face du site auprès de la Mairie eu égard à l'économie substantielle réalisée par la résiliation du bail des 35 places inutilisées sur le site d'Apollo.

Le Directeur ayant prévu de se déplacer à Pezenas, s'est engagé à évoquer le sujet avec le Maire.

Sète : Une pompe à chaleur doit être installée, la présentation du sujet et le calendrier n'ont pu que nous inquiéter.

Il ressort qu'à l'heure actuelle, seul le cahier des charges est lancé, les travaux effectifs restent en suspens alors même que la Direction s'imagine avoir clos l'opération au 15/10/22. C'est faire fi des aléas et mauvaises surprises éventuelles au regard de l'état du bâtiment.

La Direction in fine s'imagine qu'elle pourra reproduire le scénario de fin de saison hivernale 2022 avec des soufflants, énergivores et d'une efficacité toute relative.

FO DGFIP 34 a alerté sur les risques énergétiques susceptibles de se produire l'hiver prochain compte tenu de la conjoncture internationale et du coût financier extravagant du recours à ce mode de chauffage.

Montmorency  : Il n'y aura pas de climatisation du bâtiment cet été en raison de la vétusté des canalisations qui doivent être entièrement changées.

En attendant 50 climatiseurs mobiles seront livrés le 06/07. Vos représentants ont demandé à ce qu'il y ait une percée de cloison ou de vitre pour gagner en efficacité, ces derniers devant être remplacés lors des changements d'ouvrants planifiés à compter de janvier 2023.

La Direction doit étudier la faisabilité. En attendant FO demande à ce que les aménagements horaires soient actés, notamment la journée continue pour les agents en présentiel.

Pour cet hiver, FO a rappelé l'urgence de remettre en fonctionnement le système avant octobre, délai contraint dont le respect nous apparaît optimiste vu les réalisations actuelles.

#### **Point 4 : Présentation par les acteurs de prévention du rapport de visite du site Apollo (pour information ).**

L'assistante sociale a indiqué que le temps de trajet des agents était passé pour certains de 10 mns à une durée substantielle amenant certains collègues à déposer une demande de mutation.

Le temps de trajet pour la restauration reste un point de crispation déjà évoqué en CDAS et CHSCT. La restauration devrait être opérationnelle sur site le 05/09/22. Il reste à finaliser des réglages de climatisation, d'éclairage et de cloisonnement des espaces.

Une digression sur le relogement des personnels d'Apollo, via la construction d'un nouveau bâtiment au Millénaire, a été évoquée.

La Direction nous informe que ce projet est piloté par la Centrale et un budget a été alloué à cet effet en février dernier. Depuis la Direction locale demeure dans l'attente d'informations. Ce projet, s'il ne devait pas aboutir serait bien symptomatique des logiques de suppression d'emplois et de

structures avec un abandon de la notion de maillage territorial.

Vos représentants basent leur réflexion sur notamment l'annonce de la suppression de 43 emplois sur les SIE héraultais et la déclaration de la Direction pour exposer ce projet en indiquant qu'il n'y aurait pas un SIE unique....(pour le moment).

### **Point 5 : Plan d'action suite à l'audit local mené sur les frais de déplacement(pour information ).**

FO était demandeur d'une meilleure lisibilité pour les agents des remboursements de frais de missions et avait fait cette demande lors du CTL de janvier 2022.

La Direction nous avait alors informés qu'elle avait diligenté un audit. Nous étions en droit d'espérer avec cette présentation en CTL obtenir des réponses claires et adaptées à chaque situation pour les agents.

Malheureusement, nous n'avons eu qu'un exposé technique sur les modalités de remboursement bien éloigné de nos attentes.

La Direction se retranchant derrière la note d'août 2021. FO à force d'exemples, a obtenu que cette note soit réécrite et diffusée aux agents via Ulysse 34.

FO-DGFIP34 rapprochera cette note des cas dont des collègues nous ont saisis.



### **Point 6: Questions diverses.**

#### Accueil des nouveaux arrivants :

Collectivement, FO, CGT et Solidaires ont demandé l'organisation d'une journée d'accueil et non d'une demi-journée imposant aux collègues le retour sur leur structure l'après-midi sans considération pour la pause méridienne et le délai de route.

Elles ont également demandé l'intégration des stagiaires et contractuels, ces derniers n'ayant pas eu l'occasion de nous rencontrer. La Direction avait planifié l'intervention des OS en toute fin de matinée, une demande de modification de l'ordre de passage des intervenants a été actée.

Vos élus titulaires en CTL : Bernadette Jaga et Olivier Vernegeol

	<b>SECTION</b>	<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	
		à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34	
NOM : .....		PRENOM : .....	
GRADE :	Echelon :	Indice :	
AFFECTATION : .....			
déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>			
Fait à :	le		
		(signature)	
Section FO DGFIP 34		<b>→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant</b>	
<a href="mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr</a>		Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL	
site local : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/">www.fo-dgfip-sd.fr/034/</a>		<b>☎04.67.15.75.65</b>	
site national : <a href="http://www.fo-dgfip.fr/">www.fo-dgfip.fr/</a>			